

## Besançon



## La crème des hockeyeurs sur la glace

Une dizaine d'équipes s'affrontent lors du tournoi amical organisé par le Vesontio Hockey club à Besançon. Cette 10<sup>e</sup> édition se poursuit aujourd'hui de 8 h à 18 h à la patinoire. Spectacle garanti !

## Valdahon



## La Manif pour tous lors du passage présidentiel

En quelques heures, « La manif pour tous » s'est organisée pour être présente sur le chemin lors du passage de François Hollande à la sortie de Valdahon, lors de sa visite à Avoudrey.

## Foucherans



## Le dodge ressuscité

Le 8 mai, les habitants de Foucherans vont revivre un moment historique avec Memory 44, dont les membres possèdent d'authentiques véhicules de la Libération. Noël Raffin a retrouvé un dodge 1942 qui crouissait dans une pâture à Ornans.

## Dompierre-les-Tilleuls



## Une montée de sève

Bien sûr, c'est le tronc commun de ses habitants... Mais qui a dit qu'au village il n'y en avait que pour les tilleuls ? On y connaissait déjà la rue des Mélézes, et voici que celle des Charmilles y prend racine. Comme une sève nouvelle pour un pays qui s'épanouit !

## Economie

## Amiotte chevillée à Avoudrey

Le président de la célèbre usine de fabrication de saucisses a confirmé lors de la visite de François Hollande que le nouveau site verrait le jour d'ici à 2015, au bord de la RN 57.

Les derniers doutes ont été levés vendredi par Richard Paget lors du déplacement de François Hollande à Avoudrey. En préambule de la visite de l'outil de fabrication qui permet à l'entreprise doubsienne de produire annuellement 20 millions de Morteau, le président de la SAS Jean-Louis Amiotte a confirmé, en raison de l'étroitesse des locaux actuels, qu'un « gros projet d'extension » est d'actualité. « On pense construire une entreprise et démarrer les travaux en septembre, en tout cas finaliser le dépôt de permis de construire, pour un déménagement en 2015 au bord de la deux voies », qui borde la commune d'Avoudrey, « où nous avons réussi à trouver un terrain en accord avec la préfecture ».

Ce lourd et prometteur dossier de nouveau centre ultramoderne de 10.000 m<sup>2</sup> chiffré à 12 M€ doit répondre à l'augmentation de la demande des consommateurs qui ont placé la saucisse de Morteau, reconnue par une Indication Géographique Protégée, en tête bonne place dans leur liste de courses.

Ce qui n'est pas pour déplaire à toute la filière porcine. « Nous sommes très satisfaits », se réjouissait Philippe Monnet, le président de la FDSEA du Doubs, « car avec quelques éleveurs, nous avons réussi à sauver un produit qui aurait pu disparaître. Grâce à ce travail collectif, on a aussi pu conserver l'emploi localement ». Le chef de l'État assurait également vendredi qu'un effort était consenti pour que la prochaine saucisse sur la liste des produits IGP soit la montbéliard. « Lorsque vous étiez



■ Une annonce qui satisfera le personnel dont une immense partie réside dans le secteur.

Photo Lionel VADAM

venu à l'Élysée avec d'autres chefs d'entreprise de Franche-Comté et de Champagne, j'avais retenu votre témoignage car vous êtes installé en milieu rural où vous fabriquez des produits de grande qualité, avec cette volonté de concilier tradition et innovation. Vous m'avez aussi parlé d'un projet d'extension. Si je peux servir de catalyseur, ou de synthèse pour le réaliser, l'État doit être à votre service

parce que c'est très important qu'une entreprise comme la vôtre puisse avoir une possibilité de développement ».

« La carte communale a en effet été modifiée », confirme le maire Joël Barrand qui a aussi entendu dans la bouche de Richard Paget que la société Jean-Louis Amiotte « redonnerait ce site au centre d'Avoudrey pour

l'aménagement du village et ce sera beaucoup mieux au niveau social et sociétal par rapport à la circulation des véhicules ». Après cette visite présidentielle qui a donné un véritable élan au projet de construction d'un nouveau site, élus locaux et dirigeants d'Amiotte vont désormais intensifier les rencontres pour régler le problème technique de l'épuration.

Éric BARBIER

## Education

## « Il est urgent de refonder l'école »

Montbéliard. « Il y a dix-huit ans quand j'ai commencé, mon premier débat portait sur les rythmes scolaires », sourit Nathalie Pobelle, présidente départementale de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE). Il faut croire que l'histoire ne cesse de se répéter. Hier, pour son dernier jour de mandat, la responsable a bouclé ses deux ans de présidence par le même sujet.

La refondation de l'école était, en effet, au cœur du congrès départemental organisé toute la journée à Montbéliard. Une ville qui fait office de bon élève : « Elle a énormément œuvré pour mettre en place, à la rentrée, des nouveaux rythmes », saluait Nathalie Pobelle.

## « Un projet éducatif fort »

En revanche, au niveau du Doubs, la représentante ne cache pas sa déception : « Peu de municipalités ont suivi cette première mesure. Je ne comprends pas. C'est une question de choix politique. L'éducation doit être une priorité mais certains élus n'ont pas cette volonté



■ Plusieurs intervenants pour une journée de congrès.

Photo Francis REINOSO

et préfèrent agrémenter leurs espaces verts. Le motif financier est un prétexte. La preuve, des petites communes ont su anticiper et prendre des nouveaux rythmes dès la rentrée », relève la présidente.

Selon la fédération majoritaire, la loi Peillon est « un projet éducatif fort » que les élections municipales de 2014 risquent de retarder : « Aura-t-on le temps de s'en

préoccuper en cette année électorale ? Cela m'inquiète ! ».

Pourtant, de l'avis de la FCPE, « il est urgent de refonder l'école » et de mieux répartir non pas le temps scolaire, mais le temps de l'enfant. Ce qui ne va pas sans quelques joutes verbales avec le corps enseignant : « Quand un ministre comparait l'Éducation nationale à un mammouth, ce n'était

pas faux. Il est dur de lutter contre des idées monolithiques. Quand j'entends des enseignants me dire : ces rythmes vont tout changer, je devrai plus me déplacer, c'est moi qui fais mon plein d'essence, ça me met hors de moi », s'insurge-t-elle.

La fédération fustige l'enseignement actuel, élitiste, privilégiant seulement l'intelligence linguistique et mathématique : « Un enfant ne s'épanouit plus à l'école

entre le tapage de la cantine, les évaluations, les devoirs qui, souvent, ne sont pas corrigés en classe. Son temps de repos n'est plus pris en compte, ni ses activités artistiques », estime-t-elle.

## Se retrouver les manches

Pour mener à bien la réforme, une meilleure concertation entre tous est nécessaire. « Retrouvons nos manches avec les enseignants ! Ils sont sous pression. Je les comprends. Mais à la place de certains, je me battrais pour une plus grande liberté pédagogique plutôt que de compter les centimes d'essence ».

Nathalie Pobelle reconnaît aussi que les parents sont aussi de plus en plus exigeants. « Mea culpa. Mais nous devons nous parler davantage et refonder ensemble l'école républicaine ». Celle qui permet à tous de se faire une place dans la société. On en est loin. Catherine Conat, conseillère municipale de Montbéliard, le rappelle : « 150.000 enfants, chaque année sortent du système scolaire sans diplôme ».

Aude LAMBERT

## Faits divers

## Deux glissades successives



■ Le deuxième véhicule a terminé sa course sur le toit. Photo ER

Devecey. Cette jeune automobiliste roulait pourtant à une allure modérée lorsqu'elle a perdu le contrôle de son véhicule et terminé sa course dans le talus hier vers 8 h 30. À la sortie du giratoire de Devecey, en direction de Vesoul, un deuxième véhicule a à nouveau dérapé sur la chaussée au même endroit quelques dizaines de minutes plus tard. Singulières circonstances d'autant que l'enrobé ne pré-

sentait aucune trace apparente d'hydrocarbures qui auraient pu rendre la chaussée glissante. Grosse frayeur pour le conducteur de la deuxième berline qui a terminé sa course sur le toit. Fort heureusement, aucun des deux automobilistes n'a été blessé. La gendarmerie a pris le relais de conducteurs qui s'étaient arrêtés pour régler la circulation le temps que les voitures soient évacuées.

## Justice

## Sous le nom de son ex-belle-sœur

Besançon. Venue solliciter un passeport en préfecture, cette enseignante a eu la surprise de voir les policiers arriver et lui signifier qu'elle faisait l'objet d'un mandat d'arrêt. Ceci pour avoir été condamnée en son absence dans le cadre d'un affaire de conduite en état alcoolique, défaut d'assurance et excès de vitesse.

Tombée des nues, l'intéressée a plaidé sa bonne foi et expliqué n'être au courant ni coupable de rien. L'enquête va rapidement confirmer ses dires. Et permettre de remonter jusqu'à l'ex-compagne du frère de l'enseignante.

Interpellée en excès de vitesse, sans assurance et ivre au volant, la mise en cause, une ancienne toxicomane de 39 ans qui en outre n'avait pas le permis, avait alors donné le nom de son ex-belle sœur, lui

occasionnant à son insu des poursuites, une condamnation et une inscription au casier judiciaire.

## Trois mois avec sursis

« Je reconnais mes fautes, je m'en veux énormément », explique la prévenue, déjà condamnée à cinq reprises, qui doit répondre de cette usurpation d'identité.

Le procureur Hirth ayant requis trois mois avec sursis et mise à l'épreuve avec obligation de soins, la défense, assurée par M<sup>e</sup> Vernier, va relever « l'ancienneté des faits » et explique que sa cliente « vivait alors une époque difficile ». Avant de plaider en faveur d'une « peine de sursis ou d'amende ». Le tribunal l'a condamnée à trois mois avec sursis et 200 € d'amende.

P.L.

## Videur violent

Besançon. 20 mars 2011 à la discothèque le MC2 aux Fins. « Je dansais sur la piste lorsqu'un autre gars m'a bousculé, on s'est regardé et ça n'est pas allé plus loin mais quelques secondes plus tard, un videur m'a fait une clé de bras et emmené dans le couloir où il s'est mis à me frapper », témoigne la victime devant les juges. Le videur en question, poursuivi pour violence aggravée, n'a pas cru bon de se déplacer ni de se faire représenter pour répondre des faits.

Ce soir-là, vers 4 h du matin, l'infortuné client s'est retrouvé jeté au sol, frappé et aspergé de gaz lacrymogène par trois des vigiles de la dis-

cothèque. Seul celui qui a reconnu avoir utilisé la bombe lacrymogène, âgé de 40 ans et déjà condamné par le passé pour des faits de violences, a fait l'objet de poursuites.

Souhaitant son absence à l'audience, le parquet requiert « six mois ferme, et six mois d'interdiction d'exercer son activité professionnelle ». Au terme des délibérés, le tribunal lui inflige cent jours-amende à 30 € et 924 € de dommages et intérêts à verser à la victime. Il a donc trois mois pour s'acquitter de ses 3.000 € d'amende, faute de quoi il devra passer un trimestre derrière les barreaux.

P.L.

## Passage du bibliobus

Lundi : Roulans, Abbenans, Thise, Novillars.  
Mardi : Colombier-

Fontaine, Saint-Maurice-Colombier, Voujeaucourt, Mathay, Beure.